

Introduction



Nick Stavropoulos
Vérificateur général
par intérim



Dr. Tyler Schulz
Vérificateur général
adjoint, Commissaire à
l'environnement

La *Charte des droits environnementaux de 1993* (la « Charte ») confère à la population de l'Ontario le droit de participer aux décisions gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement. Lorsque la Charte est appliquée efficacement, elle favorise la transparence et tient les ministères responsables des décisions importantes du gouvernement en matière d'environnement. Toutefois, la capacité du public d'exercer ses droits dépend de l'efficacité avec laquelle le gouvernement et les ministères exercent leurs responsabilités en vertu de la Charte.

Depuis 2019, le Bureau du vérificateur général doit présenter un rapport annuel sur la mesure dans laquelle les ministères s'acquittent de leurs obligations

en vertu de la Charte. Au cours de cette période, notre Bureau a relevé des problèmes récurrents de non-conformité et de mauvaise mise en œuvre de la Loi. Nous avons constaté que des problèmes peuvent survenir pour plusieurs raisons : les ministères ne disposent pas de processus efficaces pour s'assurer que le personnel prend les mesures nécessaires; les fonctionnaires ne tiennent pas compte de l'intention des exigences de consultation publique; ou la Charte n'est pas considérée comme une priorité.

Cette année, bien que quelques ministères ait continué d'améliorer ses façons de mettre en œuvre la Charte et de s'y conformer, nous avons de nouveau constaté un manque de consultations significatives sur les décisions gouvernementales importantes qui touchent l'environnement.

Nous avons également relevé des situations où les ministères n'ont pas décrit à fond, dans le Registre environnemental, les répercussions environnementales possibles des modifications législatives ou stratégiques proposées, ni l'incidence de la consultation publique sur la prise de décisions.

En tant qu'organisme chargé d'appliquer la Charte, le ministère de l'Environnement doit faire preuve de leadership et promouvoir la Charte. Mais pour la cinquième année consécutive, nous avons constaté que ce ministère avait peu fait pour offrir au public des programmes éducatifs sur la Charte depuis qu'il s'est vu confier cette responsabilité en 2019.

Des mesures sont également nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations antérieures de notre Bureau visant à assujettir d'autres lois et ministères à la Charte.

Comme notre Bureau l'a fait remarquer auparavant, une pleine adhésion à l'objectif de la Charte et un processus de consultation transparent et significatif aidera le gouvernement à prendre des décisions environnementales éclairées à long terme, qui profiteront à tous les Ontariens et renforceront la compréhension et le soutien du public.



Nick Stavropoulos
Vérificateur général par intérim



Dr. Tyler Schulz
Vérificateur général adjoint
Commissaire à l'environnement